

OBJECTIF 2010 POUR LA BIODIVERSITE

En avril 2002, lors de la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui est administrée sous l'égide du PNUE, les gouvernements se sont engagés « à assurer, d'ici 2010, une forte réduction du rythme actuel de perte de diversité biologique aux niveaux mondial, régional et national, à titre de contribution à l'atténuation de la pauvreté et au profit de toutes les formes de vie sur la planète ». Cet objectif, qui a été entériné lors du Sommet mondial pour le développement durable, constitue l'élément central des activités du PNUE dans le domaine de la diversité biologique. Par diversité biologique, on entend l'éventail innombrable des organismes vivants présents sur la planète. Ces organismes vivants, à travers leurs interactions entre eux-mêmes et avec le milieu non biologique, constituent les écosystèmes du globe. Ils fournissent des aliments, des médicaments, du bois et des combustibles, de même qu'ils jouent un rôle fondamental dans la purification de l'air, la préservation des sols et la stabilisation du climat.

Ces effets bénéfiques, ou services d'écosystème, dont le rôle est en définitif essentiel à la vie humaine sur la planète, sont à la base de nombreuses industries, allant de l'agriculture à la biotechnologie, en passant par les pêches et l'écotourisme. La valeur de ces services a fait l'objet d'une étude sur une période de cinq ans dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire, à laquelle le PNUE a participé en qualité de partenaire. Cette évaluation s'est achevée en 2005, avec l'établissement de rapports de synthèse qui révèlent que les services écosystémiques sont en général sous-estimés, à un coût incalculable pour la société, notamment pour les pauvres qui sont les plus fortement tributaires des ressources naturelles pour leur santé et leurs moyens de subsistance.

L'état des espèces migratrices fait partie des principales difficultés qui entravent la conservation de la diversité biologique. Le slogan « Objectif pour la biodiversité 2010 » a été retenu comme thème de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS), qui s'est tenue en novembre 2005 à Nairobi. L'ordre du jour comportait des propositions visant à assurer une protection supplémentaire pour un certain nombre d'espèces, notamment le gorille de plaine, le requin-pèlerin, le dauphin de la Méditerranée et plusieurs espèces d'oiseaux et de chauves-souris d'Afrique et d'Amérique latine. De nouveaux accords ont été signés aussi entre les pays pour stimuler la coopération transfrontalière, afin de renforcer la préservation des éléphants d'Afrique occidentale et de l'antilope saïga d'Asie centrale.

La Conférence s'est penchée aussi sur la question de la grippe aviaire. Pour bien comprendre le rôle que les oiseaux migrateurs pourraient jouer éventuellement dans ce fléau mondial, il a été décidé d'élaborer et de mettre en œuvre un système d'alerte rapide pour prévenir les pays et les communautés de l'arrivée d'oiseaux sauvages potentiellement infectés. Le système sera mis au point par le secrétariat de la CMS, avec le concours du PNUE. Des spécialistes venant d'autres organisations de premier plan telles que Wetlands International, Birdlife International et le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier seront associés à ce processus.

CONSERVER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

L'année 2005 s'est caractérisée par une réorientation des activités au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), pour passer de l'élaboration des politiques à la mise en œuvre de la Convention et à la réalisation de ses objectifs aux niveaux national et international. Le groupe de travail de la CDB chargé de l'accès aux ressources génétiques et de la répartition équitable de leurs avantages s'est réuni à Bangkok (Thaïlande), pour lancer des négociations en vue de l'adoption d'un régime international et engager des discussions sur des questions et des notions telles que le consentement préalable en connaissance de cause et les conditions mutuellement convenues, qui figureront dans un éventuel régime.

La première réunion du groupe de travail de la CDB sur les aires protégées s'est tenue au mois de juin à Montecatini (Italie). Les délégués présents ont eu des discussions très importantes sur les options envisageables pour l'établissement d'aires marines protégées en haute mer, au-delà des zones de juridiction nationale, ainsi que sur la mobilisation de ressources financières en vue de la mise en œuvre du programme de travail pour les pays en développement. En coopération avec Nature Conservancy, le secrétariat de la CDB a publié un ouvrage intitulé « Vers des systèmes d'aires protégées efficaces : Guide d'action pour la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique ».

Lors de la deuxième réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, qui a eu lieu à Montréal (Canada) du 30 mai au 3 juin 2005, les Parties ont adopté un programme de travail pluriannuel pour le mécanisme d'échange d'informations en matière de biosécurité; elles ont arrêté des mesures pour faire face aux



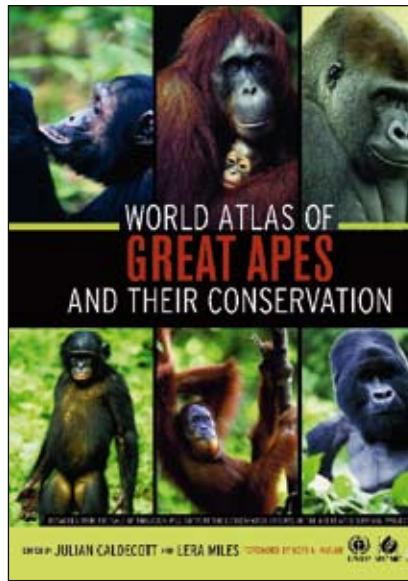
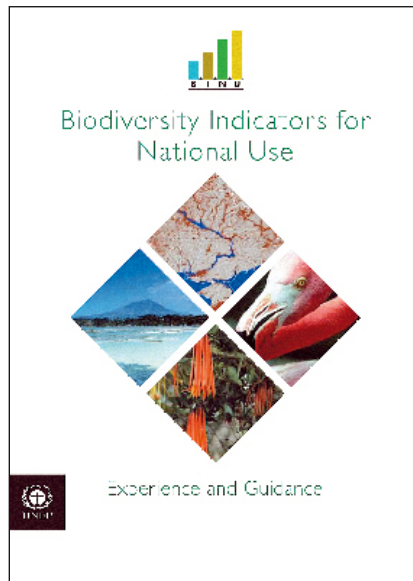
Des milliers de poissons de verre de l'espèce *Parapriacanthus guentheri* sillonnent la bordure du récif corallien de l'aire protégée Ras Mohammed à proximité de Sharm-el-Sheikh (Egypte), 6 juillet 2005. La mer Rouge, délimitée par une frange côtière de quelque 2 000 km entre la péninsule arabique et le continent africain, est peuplée d'une extraordinaire diversité d'espèces marines qui sont pour la plupart endémiques. Sur le plan mondial, l'appauvrissement de la diversité biologique s'accélère comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité. A l'heure actuelle, le taux d'extinction des espèces est 100 à 1 000 fois plus élevé que le rythme naturel. A l'échelle mondiale, la menace d'extinction pèse sur 12 % des espèces d'oiseaux, 23 % des espèces de mammifères et au moins 32 % des espèces d'amphibiens, du fait d'activités anthropiques entraînant des pertes d'habitat, la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, la pollution et la surexploitation. La diversité biologique est aussi de plus en plus menacée par les changements climatiques. © Tarik Tinazay/AFP/Getty Images.

priorités et aux besoins des pays en développement dans le domaine du renforcement des capacités; elles ont mis sur pied un groupe d'experts chargé d'étudier et de proposer des approches pour l'évaluation et la gestion des risques; et elles ont entériné les règles qui régiront le fonctionnement du comité chargé du respect des obligations.

La Division du PNUE pour la coordination avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) continue de jouer un rôle de premier plan pour veiller à ce que des ressources financières soient effectivement mises à disposition par le FEM pour le financement d'actions stratégiques visant à mettre en œuvre la CDB. Les projets en cours relatifs à la biodiversité et à la CDB représentent au total près de 300 millions de dollars (y compris les cofinancements fournis par d'autres donateurs). Cet ensemble inclut des activités menées dans plus de 100 pays pour les aider à établir leurs cadres nationaux relatifs à la biosécurité, qui constituent l'une des premières étapes essentielles de la mise en œuvre du Protocole de Cartagena.

COMPRENDRE LA BIODIVERSITE

Par l'intermédiaire de son Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC) basé à Cambridge (Royaume-Uni), le PNUE a poursuivi ses activités d'appui aux secrétariats des conventions concernant la diversité biologique telles que la CDB, ainsi qu'aux Parties à ces instruments. Le projet sur les indicateurs de la diversité biologique à usage national a permis de mettre au point des indicateurs pour faciliter la planification et la prise de décisions au Kenya, en Equateur, en Ukraine et aux Philippines. Ce projet comporte aussi un volet sur la dissémination des approches mises au point, pour faciliter la production d'indicateurs de biodiversité par d'autres pays et, au niveau mondial, dans le cadre de la CDB. Le CMSC a également établi des Lignes directrices pour l'évaluation et la surveillance de la biodiversité des aires protégées. Ces principes, qui couvrent toutes les étapes de l'évaluation de la biodiversité dans une aire protégée et de l'élaboration d'un programme de surveillance de la biodiversité, sont basés sur l'expérience pratique du



Le PNUE apporte un appui aux secrétariats des conventions relatives à la diversité biologique telles que la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'aux Parties à ces instruments. Le projet sur les indicateurs de la diversité biologique à usage national a permis de mettre au point des indicateurs pour appuyer la planification et la prise de décisions au Kenya, en Equateur, en Ukraine et aux Philippines. *L'Atlas mondial des grands singes et de leur préservation* présente un aperçu général assez complet des six espèces de grands singes et les menaces auxquelles elles sont confrontées.

King Mahendra Trust for Nature Conservation et du CMSC dans le cadre de l'élaboration d'un système de surveillance de la diversité biologique pour l'aire de conservation de l'Annapurna au Népal.

Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE a coopéré avec la Banque asiatique de développement à la mise en œuvre du Programme environnemental de base dans le cadre de l'Initiative sur les couloirs biologiques. Le PNUE est intervenu comme partenaire pour la conception de l'initiative, et fait office actuellement de secrétariat du Projet d'évaluation de la performance environnementale de la sous-région du bassin Mékong. Le PNUE est appelé à jouer un rôle important dans la gestion et la surveillance des données relatives à la biodiversité dans les deux phases de l'initiative sur les couloirs biologiques, à savoir 2006-2008 et 2006-2015. En Europe, le processus de la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, dont le Bureau du PNUE pour l'Europe et le Conseil de l'Europe assurent conjointement le secrétariat, offre un cadre approprié pour examiner les préoccupations liées à la diversité biologique au sein de la région de la Commission économique pour l'Europe, en mettant l'accent sur l'application de la CDB. Au titre du Programme de rationalisation des indicateurs européens d'évaluation des progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif de 2010 relatif à la diversité biologique, six groupes d'experts ont été constitués pour évaluer les principales tendances concernant la réalisation de cet objectif.

SAUVER LES ESPECES MENACEES

L'année 2005 a été marquée par le 30^e anniversaire de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), un autre traité sur la diversité biologique administré sous l'égide du PNUE. Cette convention vise à établir un équilibre entre la conservation et l'utilisation durable, en veillant à concilier la conservation et la réduction de la

pauvreté. La CITES contribue à soutenir les services de conservation et de répression dans les pays en développement, de sorte que les efforts déployés au plan international pour lutter contre le commerce illicite des espèces menacées d'extinction aillent de pair avec les initiatives nationales. Tout récemment, l'efficacité de la CITES dans la gestion de questions récurrentes concernant la faune et la flore sauvages, à l'instar de l'ivoire des défenses d'éléphant, a amené les gouvernements à élargir son rôle dans la promotion du développement durable. Certaines espèces industrielles des secteurs de la pêche et du bois à fort rapport économique, qui étaient à l'origine jugées hors de portée de la Convention, se retrouvent désormais sur les listes qui y sont annexées.

Parmi les espèces les plus menacées et les plus charismatiques de la planète, les grands singes font l'objet d'un vaste partenariat mondial animé par le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En septembre 2005, grâce à un financement fourni par la Commission européenne, le Projet pour la survie des grands singes (GRASP) a organisé conjointement la Réunion intergouvernementale sur les grands singes et la première réunion du Conseil du GRASP à Kinshasa (République démocratique du Congo), pour accroître la sensibilisation et renforcer l'engagement des milieux politiques et des donateurs en faveur de la préservation des grands singes. Cette rencontre a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Kinshasa sur les grands singes, dont le principal but est d'assurer la survie à long terme de toutes les espèces de grands singes et la conservation de leur habitat.

La rencontre a également servi d'occasion pour le lancement de l'Atlas mondial des grands singes et de leur préservation, publié par le PNUE, qui présente un aperçu général assez complet des six espèces de grands singes qui existent en dehors de l'Homo sapiens, à savoir le chimpanzé, le bonobo, l'orang-outang de Sumatra, l'orang-outang de

Bornéo, le gorille de l'Est et le gorille de l'Ouest. Il offre une information de base très dense sur le comportement et l'écologie des grands singes, y compris les caractéristiques détaillées des habitats, leur rôle écologique et les conséquences éventuelles de leur détérioration. Cette publication comporte aussi, pour chacune des espèces citées, une description exhaustive des menaces, des actions de préservation en cours et d'autres mesures de protection nécessaires. La contribution de 3 millions d'euros fournie par la Commission européenne couvre aussi le financement de projets nationaux sur une période de quatre ans en Indonésie, en République démocratique du Congo, au Cameroun et en Côte d'Ivoire. Ces projets viendront appuyer l'élaboration de plans nationaux pour la préservation des grands singes dans les États de l'aire de répartition, ainsi que la mise en œuvre d'activités de terrain destinées à assurer la survie des populations de grands singes menacées.

DIVERSITE MARINE

Tout au long de l'année 2005, le Groupe sur les récifs coralliens a intensifié l'appui apporté par le PNUE aux initiatives nationales, régionales et mondiales pour freiner la dégradation des récifs coralliens de la planète. Il a ainsi élargi son rayon d'action pour y inclure la conservation, ainsi que la gestion et l'utilisation durables des écosystèmes des récifs coralliens d'eau froide. Lors d'une manifestation parallèle de haut niveau organisée en marge de la réunion internationale consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté à la Barbade en 1994, qui s'est tenue à l'île Maurice au mois de janvier, divers orateurs, dont le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ont sensibilisé les participants au rôle crucial des aires protégées marines et côtières, y compris les récifs coralliens, pour le bien-être de l'être humain, la réduction de la pauvreté et le développement durable des petits États insulaires en développement. A cette occasion, les gouvernements et les partenaires non gouvernementaux présents ont annoncé des contributions d'un montant total de plus de 20 millions de dollars pour soutenir les réseaux d'aires protégées marines et côtières dans les petits États insulaires en développement.

A la suite du raz-de-marée survenu en Asie, le Groupe du PNUE sur les récifs coralliens a fait office de centre de liaison entre les organismes des Nations Unies, l'équipe spéciale du PNUE sur le raz-de-marée et les membres de l'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI). A ce titre, il a contribué à l'élaboration et à la diffusion des Lignes directrices ICRI/ICRS pour l'évaluation rapide et la surveillance des dégâts causés par le tsunami aux récifs coralliens. Tout au long de l'année, le PNUE a fourni une orientation stratégique et un appui financier pour renforcer les activités de l'ICRI qui sont menées actuellement par plus de 30 pays et 20 organisations. De plus, en tant que partenaire dans le cadre du Réseau international d'action pour les récifs coralliens

(ICRAN), le PNUE a appuyé la mise en œuvre de projets dans 35 pays répartis dans sept régions.

En outre, le PNUE et le secrétariat de la CMS ont produit une publication conjointe sur l'état des mammifères marins et les menaces auxquelles ils sont exposés. Le lancement de cet ouvrage intitulé Petits cétacés : répartition, comportement, migrations et menaces a eu lieu à Nairobi lors de la réunion de la Conférence des Parties à la CMS. Aucune encyclopédie de cette nature n'avait été produite auparavant. A l'exception du grand cachalot, toutes les espèces de baleine à dents qui migrent à travers les océans y figurent. Les éléments fournis dans le rapport en ce qui concerne la répartition, le comportement et les migrations faciliteront l'établissement de plans d'action pour atténuer les menaces auxquelles nombre de ces espèces sont manifestement exposées. Les autres grands projets de partenariat au titre de la CMS comprennent l'élaboration d'un rapport sur l'état des lamantins d'Afrique de l'Ouest et d'une stratégie régionale pour leur préservation, ainsi que la mise au point d'un matériel didactique sur les petits cétacés pour la région couverte par l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), avec le concours de la Commission de la mer Noire et du Plan d'action pour la Méditerranée.

L'une des publications les plus populaires du PNUE pour cette année a été l'ouvrage Petits cétacés : répartition, comportement, migrations et menaces, dont le lancement a eu lieu en novembre lors de la réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices. Cet ouvrage couvre l'ensemble des espèces de baleine à dents qui migrent à travers les océans. Les éléments fournis dans le rapport faciliteront l'établissement de plans d'action pour réduire les menaces auxquelles nombre de ces espèces sont exposées.

